

ministre général de l'Ordre des Frères Mineurs: « Le Tiers-Ordre franciscain peut certainement rendre des services signalés à la société. Et si, autrefois, il a ranimé les cœurs chrétiens... si, souvent, dans les temps troublés, il a pu contribuer à rétablir la concorde et la paix, pourquoi n'aurait-il pas encore la puissance de la faire renaître, avec l'abondance de pareils biens? »

« Plus encore qu'au XIII^e siècle, le monde se refroidit à l'égard de Notre-Seigneur JÉSUS CHRIST. Si Dieu ne nous envoie plus des saints de la taille de Saint François et de Saint Dominique, il nous reste toujours leurs exemples et le devoir d'être apôtre, chacun dans sa sphère et selon ses moyens, afin d'infuser à notre société, qui se dissout et ne vivra que par le CHRIST JÉSUS, un renouveau de vie surnaturelle et chrétienne.

« Le Tiers-Ordre nous sera un puissant moyen pour atteindre ce but. C'est aux prêtres principalement qu'il appartient d'en accepter tous les devoirs, de se soumettre avec joie aux prescriptions de la Règle franciscaine, de se sanctifier davantage, afin de s'employer ensuite, par leurs prédications, leurs écrits et leurs exemples, à sanctifier les âmes dont ils ont la charge. »

LOUIS, évêq. de Poitiers.

Poitiers, le 27 mai 1913.

Mgr Humbrecht est tertiaire; à Belfort, où il fut curé d'une importante paroisse ouvrière, il donnait tous ses soins à la Fraternité qu'il y avait établie.



J'EXHORTE tous mes Frères en Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, à se tenir en garde contre la superbe, la vaine gloire, l'envie, l'avarice, les soucis et les sollicitudes du siècle, la médisance et le murmure.

Saint François. — Règl. des FF. Mineurs, x.